

ffpp  
Fédération Française  
des Psychologues  
et de Psychologie



# les écrits professionnels du psychologue

Session de formation

**17 + 18 novembre**  
**Visioconférence**

Catalogue  
année  
**2020**



# les écrits professionnels du psychologue

Le psychologue est amené à rendre compte de sa pratique et pour cela il produit des écrits : exercice complexe car traversé par des enjeux déontologiques, éthiques, juridiques, et subjectifs. Tous ces aspects seront questionnés et étudiés au cours de cette formation.

## argument

Dans sa pratique courante, le psychologue est amené à produire des écrits où il engage sa responsabilité professionnelle.

Ces différents documents peuvent être diffusables, consultables, transmissibles ou non. Ils peuvent intéresser le sujet, une hiérarchie, un tiers demandeur et prendre des formes diverses : lettre, certificat, attestation, compte rendu, rapport, avis, bilan d'activité, transmission...

Ces écrits posent à la fois les questions du travail d'élaboration théorico-clinique, de la transformation d'un matériau brut en éclairage d'une situation, de la place de la subjectivité, de la demande sociale... mais aussi celles du respect de la dignité de la personne, de la confidentialité et de la sécurisation des données, de la responsabilité pénale des écrits...

La place des écrits dans l'activité des psychologues est d'importance et demeure un exercice particulièrement complexe tant les enjeux qui les traversent sont immenses et tant ils sont sujets à questionnements.

Cette formation se propose de fournir les éléments indispensables à la compréhension de ces enjeux afin de mieux situer au quotidien les devoirs et responsabilités du psychologue.

## objectifs

Appréhender les enjeux et les responsabilités dans la production d'écrits professionnels : droits, devoirs, moyens.

Mettre en perspective les obligations déontologique et juridique, définir la place et le rôle de chacune.

Comprendre les enjeux et les modes de communication intra et inter institutions.

# contenus

- Cadre et indications déontologiques.
- Écrit et code de déontologie.
- Responsabilité du psychologue.
- Respect de la dignité de la personne.
- Normes de l'écrit psychologique.
- Cadre juridique.
- Responsabilités (secret, confidentialité, secret partagé, dispositions pénales et administratives...): accessibilité du dossier, sécurisation des données.
- Cas pratiques : « Écrire à qui ? Quoi ? Quand ? Comment ? ».
- Composition du dossier (nature) et droit d'accès.
- Statut des notes personnelles, lettres, comptes rendus, rapports, bilans d'activité.
- Conservation, classement, archivage (règles et recommandations).
- Transmission des écrits selon les destinataires et signalements.
- Avis, évaluations psychologiques, diagnostics, certificats, attestations : leur place dans la commande sociale (prévention, diagnostic, orientation, traitement).
- Place de la subjectivité et poids des mots sur le patient, l'équipe, le psychologue...

## organisation des 2 journées

### journée n°1

Accueil, présentation de la formation, tour de table présentation et rappel des problématiques, contrat de formation, le questionnement éthique et le métier de psychologue, le Code de déontologie des psychologues, la CNCDP, le psychologue et le secret professionnel, les obligations d'intervenir.

### journée n°2

Le droit à la confidentialité, les lois de 2002, 2005, 2007, les partages d'informations à caractère secret, le cadre juridique des écrits professionnels, accès et préservation des dossiers, les recommandations du Code de déontologie en matière d'écrits, les formes des écrits des psychologues, travail sur des écrits de psychologues.

Travail sur des écrits de psychologues, conclusion, évaluation.

## méthodologie

- Apports théoriques : principaux textes juridiques et déontologiques, synthèse du contenu.
- Apports techniques : réflexion à partir de documents fournis par les psychologues.
- Apports d'expériences sur des situations concrètes et échanges.
- Temps d'évaluation oral sous forme de table ronde et questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

## les écrits professionnels psychologue

### PUBLIC

### Psychologues

*L'attestation Adeli des psychologues est demandée pour valider l'inscription.*

### GROUPE

12 à 15 participants

### LIEU

PARIS

### DUREE

2 journées de 7h

### SESSION

17+18 Novembre 2020

## tarifs 2020

**Adhérents ffpp : 350 €**

**Public : 450€**

## formations intra

Vous souhaitez mettre en place une autre formation dans votre établissement ? Contactez-nous à l'adresse suivante :

**[formations@ffpp.net](mailto:formations@ffpp.net)**

Un devis spécifique vous sera proposé suite à l'étude de faisabilité de la formation au sein de votre institution, de vos besoins et des modalités de mise en place.

## Véronique GRIFFITHS

Diplômée d'un DESS en psychologie clinique et psychopathologie (Université de Tours), exerce depuis 14 ans dans les services de médecine, de réadaptation et d'ambulatoire d'un établissement hospitalier privé. Assure, par ailleurs, la formation initiale et continue des volontaires à pratiquer l'écoute au sein de SOS Amitié (poste d'Orléans), après avoir animé 6 ans des groupes de partage dans cette association. Diplômée ingénieure de formation en 2018, à l'école l'ESPE d'Orléans, travaille sur la problématique de la formation aux savoir-être. S'engage parallèlement dans la profession de psychologue comme en témoignent

les différentes fonctions occupées au sein de la Fédération française de psychologues et de psychologie : dans la Coordination FFPP Centre dès sa création (2007) puis en intégrant le Bureau Fédéral de la FFPP (2013-2017).

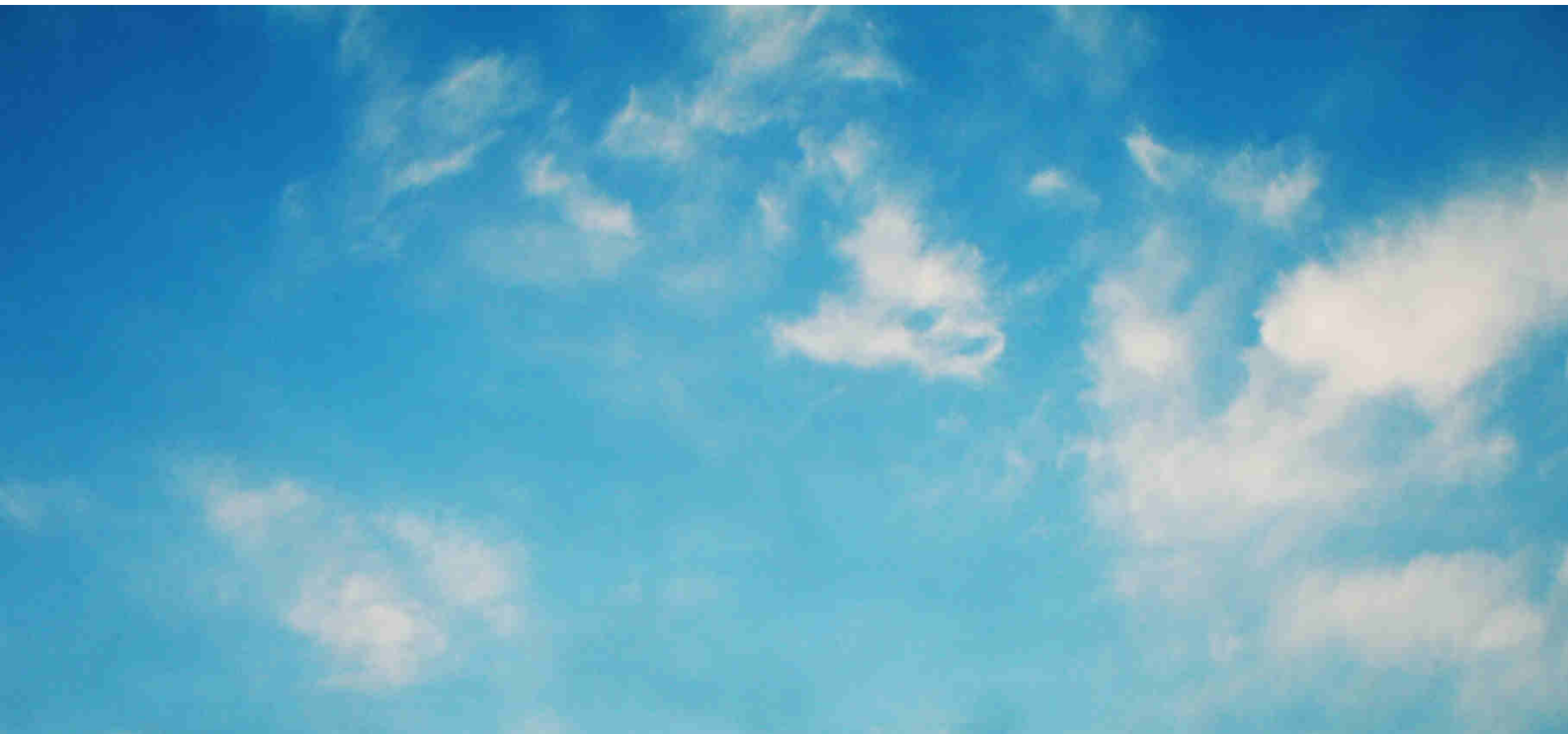


**Entretiens du Psychologue et de l'Enseignement en Psychologie**  
**Organisme formateur n° 11 75 38 152 75**

**Data Dock n° 00489939**

71, Avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Siret : 448 221 804 000 41, APE 9499 Z



Téléphone : 09 86 47 16 17  
*(numéro non surtaxé)*

E-mail : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

[www.entretiensdelapsychologie.org](http://www.entretiensdelapsychologie.org)